

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 juin 2007
(convocation du 11 juin 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)	Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. BANNEL Jean Didier à M. QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)	M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)	Mme DUMONT Dominique à M. ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles	M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick (à partir de 11 h 00)
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André	M. LOTHAIRES Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel	M. MANSENCAL Alain à M. LOTHAIRES Pierre (à partir de 11 h 20)
M. CAZENAVE Charles à M. MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)	M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. TOUTON Elisabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Gestion financière et comptable - Maintenance progiciels
SEDIT Marianne et prestations associés - Marché négocié sans mise en
concurrence - AUTORISATION DE SIGNER.**

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Lors du changement de la nomenclature M14 applicable au 1^{er} Janvier 1997, la CUB a démarré la mise en œuvre d'un nouveau système d'information financier.

Il a débuté par la mise en œuvre d'un outil de gestion financière et comptable, qui s'est, par la suite :

- progressivement intégré dans l'architecture globale du système d'information en se dotant d'interfaces avec les autres systèmes d'information fonctionnels (PAIE, Gestion des Immobilisations, Gestion du Patrimoine, Gestion de Suivi de Projets),
- étoffé de modules complémentaires aux progiciels existants (Univers BO spécifiques aux progiciels existants, environnement Opération permettant d'assurer une migration technique de l'applicatif à iso-fonctionnalités).

Le présent contrat de maintenance (marché n° 02333R , notifié le 08/08/2002, devenu le marché n° 06-160Z) couvrant tout ou partie de ces modules arrive à son terme le 07/08/2007.

En parallèle au démarrage d'une étude d'évolution et/ou de refonte de notre système informatique et financier et de son architecture, et afin de permettre la poursuite des activités comptables et financières, il convient aujourd'hui de renouveler la maintenance portant sur les progiciels SEDIT Marianne.

Le périmètre de cette maintenance concerne les modules dont la CUB dispose de licences site (modules FINANCES, Univers BO, interfaces), et les nouveaux modules dont la garantie arrivera à échéance concomitamment à la fin du marché de maintenance en cours (OPALE module opérations), ainsi que l'ensemble des prestations nécessaires à l'exploitation et la maintenance de ces modules.

L'éditeur de ces outils est la société SEDIT Marianne, du Groupe BERGER LEVRAULT. En tant que concepteur et propriétaire des progiciels FINANCES et OPALE et n'ayant pas diffusé les codes sources, elle est la seule à pouvoir exécuter les prestations demandées.

C'est donc ainsi qu'il convient de conclure un nouveau marché avec cette société selon la procédure négociée sans mise en concurrence et sans publicité préalable, en application de l'article 35.II.8° du Code des Marchés Publics.

Ce marché, à bons de commandes, est évalué selon la décomposition suivante :

- montant minimum annuel : 50 000 € H.T
- montant maximum annuel : 200 000 € H.T

Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la notification du marché, et peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée de reconduction de 3 ans maximum.

La dépense correspondante sera imputée au budget principal des exercices 2007 à 2011 :

Chapitre 011 – Compte 6156 – Fonction 0201 – CRB R300
Chapitre 011 – Compte 6288 – Fonction 0201 – CRB R300
Chapitre 011 – Compte 6184 – Fonction 0200 – CRB R300

L'objet du marché porte d'une part :

- sur la maintenance des progiciels pour lesquels des licences d'utilisation ont été consenties à la CUB,
- et sur la maintenance des nouveaux modules édités par la société SEDIT Marianne et qui seraient acquis ultérieurement par la CUB.

D'autre part, le marché a également pour objet toutes prestations complémentaires liées à cette maintenance (installation et mise en oeuvre de nouvelles versions, assistance fonctionnelle et technique et formation).

Suite à la réponse de la Société SEDIT Marianne, la négociation s'est déroulée en plusieurs phases.

Une première phase a constitué à reprendre les points du mémoire technique sur lesquels la Collectivité trouvait la réponse de l'éditeur inadaptée et a demandé une évolution de leur offre. La deuxième étape a consisté à transcrire ces éléments d'accord dans le C.C.P.

Les principales avancées obtenues par la Communauté Urbaine lors de la négociation, ont porté sur :

la qualification des incidents et l'engagement de l'éditeur

- engagement de résultat sur les incidents bloquants (au lieu d'un engagement de moyens),
- maintien de l'engagement de personnalisation « Communauté Urbaine » des documents de formation sans surcoût,

les pénalités

- elles deviennent applicables en fonction de la qualification des incidents,

les tarifs

- stabilisation de la maintenance des modules de base, baisse des tarifs d'expertise, rajout d'une qualification de développeur à prix unitaire inférieur à celui des autres prestations.

Le montant annuel de la maintenance des licences s'établit à 47 850,92 € H.T.

Les documents constitutifs du marché sont consultables par les conseillers communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés, au 13ème étage de l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux, en application des articles L2121 12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché lors de sa séance du 13 juin 2007.

Aussi, si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Président :

- à signer le marché à intervenir avec la société SEDIT Marianne,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. MICHEL MERCIER

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 JUILLET 2007**

PUBLIÉ LE : 4 JUILLET 2007